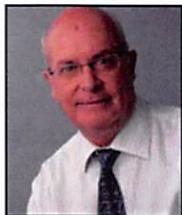


AMDEQ

Février 2015 Année 14, Numéro 1



association des
marchands
dépanneurs
et épiciers
du québec

Trait d'union

Messagerie du Directeur général, Yves Servais

L'AMDEQ amorce l'année 2015 en force

Notre association compte déjà plusieurs réalisations pour l'année en cours. Du côté politique, nous avons eu deux rencontres importantes avec des attachés politiques de deux ministres du gouvernement Couillard. La première nous a permis d'échanger avec l'attaché politique de Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée de la Santé publique. Nous sommes revenus à la charge sur toute la question du cartage obligatoire, la reconnaissance d'une carte officielle pour le cartage et une campagne pour inciter les consommateurs à présenter une carte d'identité à l'achat de produits interdits aux mineurs. Le porte-parole de la ministre nous a confirmé qu'un projet de loi serait déposé au printemps et que nous serions invités à présenter nos doléances dans le cadre de la commission parlementaire prévue à cette fin.

L'autre rencontre, avec le MAPAQ, nous a permis de présenter l'ensemble des initiatives que nous avons entreprises pour faire la promotion des produits alimentaires québécois chez nos membres. Ces initiatives nous ont mérité les félicitations du ministère.

Nous avons également fait le suivi avec le Cabinet du Ministère de la Sécurité publique suite à nos demandes maintes fois répétées concernant des modifications aux règlements sur la loi sur les permis d'alcool.

Les différents conseillers politiques rencontrés nous confirment que certaines de nos demandes ont été prises en compte et qu'elles sont inscrites dans des projets de lois déjà préparés mais qui demandent juste à être présentés au Comité des priorités du gouvernement et étudiés en commissions parlementaires.

En ce début d'année, l'AMDEQ s'est aussi démarquée en tenant des activités s'inscrivant dans l'entente renouvelée avec le MAPAQ. Ainsi, nous mettrons sous peu, à la disposition de nos membres, un bottin des produits portant la certification des « Aliments du Québec ». Nous avons également amorcé notre tournée de dégustation des produits certifiés « Aliments du Québec » chez une vingtaine de nos membres. Finalement, nous vous annonçons que nous lancerons en mai prochain, un concours pour promouvoir les bières des micro-brasseries québécoises certifiées « Aliments du Québec ».

De plus, l'AMDEQ a honoré 17 de ses détaillants-membres d'origine chinoise en leur remettant leur attestation de francisation émis par l'Office québécois de la langue française. Ces remises officielles ont eu lieu à Québec, Montréal et en Mauricie. Ces détaillants se méritent cet honneur suite à leur volonté d'apprendre le français en s'inscrivant à une démarche de francisation volontaire rendue possible grâce à une entente signée en juin 2012 avec Mme Kathleen Weil, actuelle ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI).

Finalement, toujours soucieux de bien conseiller nos membres sur toutes les questions légales relatives à la vente des produits interdits aux mineurs, particulièrement le tabac, je vous invite à lire la chronique de Me Olivier Tousignant, de la firme Jolicoeur & Lacasse, un expert juridique, qui publie dans ce numéro de bons conseils pour vous aider à mieux comprendre et respecter les lois existantes. Les conseils qui y sont énumérés reprennent l'essentiel des recommandations que nous mettons de l'avant depuis plusieurs années.

À la lecture de la présente édition du Trait d'union, vous constaterez que l'AMDEQ commence vraiment l'année 2015 en force.

Bonne Lecture !

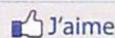
Sommaire

- ◆ Message du Directeur général
- ◆ Rencontres politiques :
 - Ministère de la Santé et des Services sociaux
 - MAPAQ
 - Ministère de la Sécurité publique
- ◆ Activités de l'Association :
 - Dégustations chez nos membres en partenariat des "Aliments du Québec"
- ◆ Concours "Les Aliments du Québec dans mon panier !"
- ◆ Stratécom
- ◆ Un nouveau départ pour le Dépanneur Ginard
- ◆ Francisation des détaillants asiatiques
- ◆ Lesdepanneursquoncourt.com :
 - Gagnants "Célébration 2015"
- ◆ Profil d'entreprise :
 - Le Dépanneur Karam, Joliette
- ◆ Jolicoeur Lacasse :
 - Vente de tabac aux mineurs
- ◆ La Personnelle :
 - Nouveau partenaire



L'AMDEQ sur Facebook

Devenez nos amis et rejoignez nous sur Facebook pour être à l'affût des nouvelles touchant l'alimentation et les activités et démarches de l'AMDEQ en cliquant sur



Au ministre responsable de la Santé publique: LE CARTAGE OBLIGATOIRE

M. Yves Servais est revenu à la charge relativement à l'une des principales demandes des membres de l'Association, lors d'une rencontre qu'il a eue avec M. Bernard Gagné, attaché politique de Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique, concernant toute la question du cartage obligatoire.

Il a de nouveau affirmé que l'AMDEQ avait posé un geste concret et significatif en créant le programme de formation « Nous Cartons » offert aux membres depuis 4 ans. Pour ce qui est de son contenu, M. Servais a démontré que les grandes lignes de sa formation avait été inspirées du manuel des détaillants produit par le ministère de la Santé.

Il a réaffirmé qu'il aimerait que le ministère de la Santé et des Services Sociaux apporte un soutien aux efforts

que les propriétaires et employés des détaillants en alimentation doivent faire pour carter les clients de moins de 25 ans.

Le directeur général de l'AMDEQ a demandé une fois de plus que le ministre légifère pour que la carte d'assurance maladie devienne la carte d'identité officielle pour le « cartage » et qu'il planifie une campagne de sensibilisation et d'information sur l'importance du cartage affirmant que le MSSS est fortement impliqué dans ce dossier puisque les trois produits interdits aux mi-

neurs sont ceux du tabac, de la loterie et de l'alcool qui ont des incidences directes avec la santé.

M. Gagné a bien reçu nos commentaires en nous affirmant que la ministre entend déposer un projet de loi au printemps en invitant l'AMDEQ à préparer un projet rassembleur qui pourrait rejoindre les objectifs de la ministre Charlebois.

Il nous a confirmé qu'une commission parlementaire sera chargée de l'étude du projet et que nous serions invités à défendre notre point de vue.



M. Yves Servais, directeur général de l'AMDEQ, a profité de la rencontre avec M. Bernard Gagné, attaché politique de la ministre Lucie Charlebois afin de lui expliquer toute la question du cartage obligatoire.

BON ACCUEIL ET BONNE ÉCOUTE

Au MAPAQ : LES ALIMENTS DU QUÉBEC



M. Martin Létourneau, attaché politique du ministre Pierre Paradis a été impressionné par le bilan que lui a remis M. Yves Servais, directeur général de l'Association.

M. Yves Servais, directeur général de l'AMDEQ a tenu en janvier dernier deux importantes rencontres relativement à deux dossiers importants des membres de l'Association.

Lors d'un entretien d'une heure, M. Servais a fait le point avec M. Martin Létourneau attaché politique de M. Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation sur les nombreuses activités que les membres de l'AMDEQ, ont réalisé dans le cadre de leur association avec la promotion des Aliments du Québec.

Documents à l'appui, M. Servais a démontré que les dégustations organisées dans plusieurs dépanneurs de nombreuses régions du Québec se sont soldées par un grand succès. Il l'a informé que le mois prochain l'AMDEQ va publier un répertoire informant les

membres de produits québécois certifiés « **Aliments du Québec** ».

M. Pouliot l'a félicité pour ces nombreuses initiatives en lui mentionnant qu'elles rejoignent parfaitement les objectifs du MAPAQ.

Enfin, M. Servais a mentionné que l'AMDEQ planifie présentement une autre activité au printemps, où dans le cadre d'un concours en ligne, les consommateurs seront invités à découvrir les bières des principales microbrasseries au Québec. Ce concours aura comme objectif de faire la promotion de ces bières, autant auprès des détaillants que des consommateurs. À ce sujet, l'AMDEQ s'est assurée de la présence du ministre Pierre Paradis ou de son représentant, lors du lancement du concours qui aura lieu au mois de mai.

Beaucoup d'attente face au gouvernement Harper

Les détaillants en alimentation ont évité de justesse l'ajout d'une nouvelle taxe sur les produits du tabac, en décembre dernier, qui aurait pu être décrétée par le gouvernement Couillard. Ils souhaitent maintenant que le gouvernement fédéral abandonne à son tour, l'idée de nouvelles taxes et qu'il légifère en adoptant rapidement le projet de loi C-10, ce qui mettrait un frein aux contrebandiers.

Ce projet va criminaliser toutes les personnes impliquées dans le milieu de la contrebande du tabac. Lors d'une première offense, les individus trouvés coupables devront payer une amende. Dans le cas de récidive, ils devront purger une peine minimale d'emprisonnement.

L'AMDEQ revient à la charge en réclamant de nouveau une campagne de sensibilisation et d'information sur les conséquences socio-économiques et criminelles. Une demande dans ce sens a été adressée égale-

ment au gouvernement du Québec.

L'AMDEQ rappelle de nouveau que ce sont les membres du crime organisé qui tirent les ficelles de la contrebande du tabac au Québec.

Et le taux des cartes de crédit ?

Malgré l'accord obtenu, en novembre dernier, auprès de Visa et MasterCard, l'AMDEQ et ses nombreux partenaires dans ce dossier, souhaitent maintenant que le ministre fédéral des Finances, M. Joe Oliver encadre mieux cette entente.

L'Association réitère que cet accord a été faite uniquement sur une base volontaire, ce qui laisse beaucoup de latitude pour les deux géants du crédit. De plus, cette entente est très loin des taux autorisés en Australie et dans d'autres pays européens qui avoisinent 0,5 %.

Bien que la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) semble satisfaite de l'accord, l'AMDEQ ainsi que la majorité des associations pan-canadiennes et québécoises membres de la Coalition "Small



De gauche à droite :

M. Yves Servais, Directeur général de l'AMDEQ

M. Steven Blaney, Ministre de la Sécurité publique

M. Michel Rouillard, porte-parole de la Coalition nationale contre le tabac de contrebande

Business Matters" ont reçu avec beaucoup de réserves l'entente annoncée par le ministre Oliver et ne se satisfont pas de ces changements. La Coalition continuera à faire des démarches auprès des instances politiques afin d'obtenir une baisse beaucoup plus significative des taux charges sur les cartes de crédit.

L'Association espère en attendant que le ministre des finances, lors du prochain budget, prévu en mars, annonce les dispositions qui vont garantir que Visa et MasterCard vont respecter leur engagement face aux détaillants en établissant un mécanisme de suivi rigoureux et qu'une vérification annuelle soit faite.



BEM
Fireworks
Feux d'Artifice

Préparez-vous pour l'été 2015 !

En plus d'une marge de profit de 45% et de la ristourne AMDEQ de 7%, BEM vous offre deux types de promotion qui feront mousser vos ventes.

Avec toutes commandes de plus de \$1000 net, BEM vous donne un POW WOW PACK d'une valeur de 289.99\$ à faire tirer à vos clients de feux d'artifice.

OU

Avec toutes commandes de plus de \$2500 net, BEM vous donne un SUPER AMMO CRATE d'une valeur de 650.00\$ à faire tirer à vos clients de feux d'artifice.



Contactez-nous sans frais au **1-800-567-7976** ou à **bem@bem.ca**



À la découverte des produits de chez nous

L'Association des marchands dépanneurs et épiciers du Québec (l'AMDEQ), mène depuis la mi-novembre, en partenariat avec le MAPAQ, sa deuxième tournée provinciale de promotion des produits identifiés "**Aliments du Québec**". Cette activité permet aux clients de découvrir et déguster de nombreux produits québécois et régionaux.

La campagne a débuté au Dépanneur Michel Karam de Joliette, où son propriétaire Steve et sa fille, Tracya, ont servi des bières de la microbrasserie régionale l'Alchimiste, des produits de la Fromagerie St-Guillaume et ceux de la boulangerie Saint-Viateur qui offrait des pâtisseries typiquement locales.



Dépanneur Michel Karam, Joliette

À Laval

Le propriétaire du Dépanneur Mira de Laval, M. Sami El Khoury a préparé une autre belle table de dégustation, composée de bières de la marque Boréale, des produits de la Fromagerie Tradition et de la Pâtisserie Karo.

M. Khouri s'est associé à cette promotion en mentionnant que celle-ci va inciter les propriétaires de produits régionaux à se lancer dans le processus de certification auprès des Aliments du Québec.

L'Association a fait une halte dans deux dépanneurs de la Montérégie.

En décembre, soit les vendredis 5 et 12 décembre, des dégustations des "**Aliments du Québec**" ont été tenues

en Montérégie, soit au Marché Yann, de Brossard et au Dépanneur Quévillon, à Varennes.



Marché Yann, Brossard

Les deux propriétaires de ces commerces, MM. Farov Nazary et Georges Estaphan, bien secondés par leur personnel, ont préparé deux belles tables de dégustation où les clients ont pu savourer de bons produits régionaux tels que les bières de la microbrasserie Les 2 Frères, le cidre McKeown, de Rougemont, les jus Oasis, les produits Laura Secord et les croustilles Lay's qui étaient présents sur les tables de chacune des dégustations planifiées par l'AMDEQ.



Dépanneur Quévillon, Varennes

Dans la région de Québec.

Le 5 décembre dernier, dans le cadre d'un 5 à 7, l'AMDEQ s'est arrêtée à l'Accommodation Clairbourg, au Lac St-Charles. La clientèle a pu découvrir les bières sans gluten de Glutenberg, de Montréal ainsi que du chocolat de Rochef, un chocolatier de Gatineau. Cette dégustation avait été organisée par Mme Marie-Pierre Lavoie, conseillère en bière de l'établissement.

Et à Lévis

À Charny, environ une centaine de clients ont affronté, le 16 janvier dernier, le froid sibérien en se rendant au Dépanneur Le Triolet pour participer à une dégustation des produits portant la certification "**Aliments du Québec**".

Pour la circonstance, ils ont été invités par les propriétaires des lieux, Mario Leblanc et Marie-Michèle Langlois, à déguster des produits québécois et régionaux, tels que les bières des microbrasseries Archibald, Unibroue et Corsaire, le cidre McKeon de Rougemont, la boisson crèmeuse de Laura Secord, des baguettes Dempters, des biscuits Rondeau et des croustilles Lay's et Yum Yum.



Yves Servais, directeur général de l'AMDEQ est venu encourager, Mario Leblanc et Marie-Michèle Langlois du Dépanneur Triolet.

Les amateurs de bières de microbrasseries québécoises, ont pu réaliser qu'à ce commerce on y retrouve environ 425 variétés de bières, ce qui en fait l'un des endroits, à Lévis, où l'on offre le plus de choix pour les amateurs de plus en plus nombreux de ces bières régionales.

Pour favoriser le succès de cette opération promotionnelle au sein de son réseau comptant au-delà de 1 000 détaillants indépendants, l'AMDEQ a annoncé qu'elle publiera bientôt un répertoire des produits portant la certification "**Aliments du Québec**".

Enfin, l'AMDEQ planifie présentement une autre activité au printemps, où dans le cadre d'un concours en ligne, les clients seront invités à découvrir les bières des principales microbrasseries au Québec. Ce concours aura comme objectif de faire la promotion de ces bières, autant auprès des détaillants que des consommateurs.

LES ALIMENTS DU QUÉBEC DANS MON PANIER !

Deux détaillants de l'AMDEQ y participent

Deux détaillants membres AMDEQ se sont inscrits à la troisième édition du concours " Les Aliments du Québec dans mon panier ! ", concours organisé par l'Association des détaillants en alimentation (ADA). Ce concours se tiendra tout au long du mois de février. Il s'agit de M. Albert Sleeman de la grande région de Montréal et de Mme Marie-Michèle Langlois de la région de Chaudière-Appalaches.

En Montérégie, au Marché Marie Lyne, propriété de Albert Sleeman, le concours met en vedette la microbrasserie **West Shefford**, dont l'un des propriétaires est Jeff Stinco du groupe Simple Plan. À tous les jeudis du mois, le public est invité à la dégustation de cette bière à ce marché d'alimentation bien situé au Métro Longueuil.

Par son implication, l'AMDEQ soutient la microbrasserie **West Shefford** dans ses efforts de commercialisation dans la grande région de Montréal.

M. Sleeman est heureux de s'associer à ce projet en affirmant que sa participation à cette promotion rejoint l'un des objectifs de l'AMDEQ, qui au cours des deux dernières années, a multiplié des actions pour soutenir la promotion des microbrasseries québécoises qui sont de plus en plus en demande au Québec.

Dans son autre commerce, le Marché Talbot à Pointe-aux-Trembles, M. Sleeman s'est inscrit au concours en partenariat avec la compagnie **Lassonde** en ciblant le jus "Fruité" comme produit vedette.

Et à Charny, Mme Marie-Michèle Langlois, de l'Accommodation Triolet a mis l'emphase sur une bière d'inspiration Wendat, la "KWE" de la microbrasserie **Archibald** qui a le vent dans les voiles depuis deux ans et dont le siège social est à Québec.

En plus d'un merchandising original du produit vedette, la microbrasserie **Archibald** appuie la participation de l'Accommodation Triolet au concours en offrant une promotion plus qu'intéressante à sa clientèle.

Marie-Michèle tiendra également des activités de dégustation de la "KWE" tout en faisant tirer parmi les clients qui en feront l'achat, deux cartes-cadeaux d'une valeur de 50 \$ chacune.

Parmi les conditions pour se qualifier à ce concours : Il faut qu'il soit le fruit d'une entente de gré à gré entre un détaillant et un fournisseur québécois, d'être original et unique à un point de vente (le temps du concours) et que le produit choisi doit être dûment référencé auprès d'Aliments du Québec et qu'il doit porter le logo de l'une des certifications émises par Aliments du Québec directement sur l'emballage.

Les gagnants de ce concours seront connus lors du congrès de l'A.D.A en novembre 2015.



Mise en marché de la microbrasserie West Shefford au **Marché Marie Lyne** à Longueuil.



Présentoir des jus Fruité de Lassonde au **Marché Talbot** de Pointe-aux-Trembles.



La bière KWE de la Microbrasserie Archibald en dégustation chez **Accommodation Triolet** de Charny.

L'entreprise a été fondée en 2003 par Sylvain Renaud. S'est ajouté, comme associé, en 20XX, M. Bruno Coulombe. Messieurs Renaud et Coulombe œuvrent activement dans le secteur du commerce de détail depuis plus de 35 ans. Ils ont été respectivement gérant et administrateur de plusieurs commerces dans les secteurs de la pharmacie et l'alimentation.

Il y a deux ans, l'AMDEQ était à la recherche d'un partenaire qui pourrait aider et accompagner leurs membres lorsque ceux-ci décideraient de procéder à un réaménagement, la rénovation de leur commerce ou à une réévaluation de leur stratégie d'affaire et commerciale. Une entreprise qui pourrait donner un encadrement leur permettant de réaliser leur projet.

Les services que **StratéCom inc.** met à votre disposition sont :

Gestion de projet :

- Planification et coordination de votre projet d'aménagement
- Projet « Clé en main » disponible

Service-Conseil :

- Opérations et stratégie
- Mise en marché
- Service à la clientèle
- Finances

Marchandisage stratégique et solutions logistiques :

- Développer vos standards de marchandisage
- Évaluer le rendement de vos efforts en marchandisage
- Mettre en place des stratégies d'analyse de vos aires de vente

Installation de mobilier commercial :

- Commande, coordination et installation

StratéCom inc. est en mesure d'offrir cet encadrement mais il peut aussi prendre en charge votre projet. Ils offrent une expertise importante en gestion de projet, mise en marché et gestion commerciale. La souplesse de ses programmes et la variété de ses services permettent au commerçant de réduire ses coûts de projet de façon significative. Ils offrent des solutions dynamiques et actuelles.

En 2014, l'Équipe **StratéCom inc.** a été le gestionnaire de projet de l'un de nos membres : **Dépanneur Ginard inc.** à St-Jean-Port-Joli, propriété de M. Gilles Chouinard. Un projet « Clé en main ». Nous travaillons depuis plusieurs années avec Groupe Jean Coutu, BMR, Métro, IGA / Sobey's, Target US & Canada, Conagra Foods, Proxim, Lise Watier, COOP Fédérée. Nous sommes aussi membre du CQCD et Institut Canadien du Marchandisage (ICM).



INAUGURATION À SAINT-JEAN-PORT-JOLI

Dépanneur Ginard de Saint-Jean-Port-Joli

Un nouveau départ

Le propriétaire du Dépanneur Ginard de Saint-Jean-Port-Joli, Monsieur Gilles Chouinard, a procédé, le 27 novembre dernier, à l'ouverture officielle de son commerce.

Cet événement a souligné les travaux de modernisation et d'expansion, réalisés au cours des deux derniers mois, au coût de 450 000 \$ ce qui lui a permis de doubler la superficie de son commerce qui est maintenant de 2 500 pieds carrés.

Cette expansion est accompagnée de l'ajout de nouveaux produits qui va répondre davantage aux clients réguliers et mieux rejoindre les routiers. M. Chouinard affirme que ses deux objectifs ont été atteints.

La coupure traditionnelle du ruban d'inauguration a été faite en présence de M. Chouinard, de dignitaires, de personnalités du monde des affaires et de représentants de nombreux fournisseurs.

Pour marquer cet événement, le propriétaire du Dépanneur Ginard et son personnel, ont tenu une série d'activités telles que prix de présence, des bons d'achat d'essence, des certificats-cadeaux et une dégustation de bière de microbrasserie, de chips Yum Yum, de Frito Lays, du café gratuit et d'autres surprises.

À noter que les plans d'aménagement et de merchandising ont été réalisés par la firme recommandée et fournisseur officiel de l'AMDEQ.



Antoine Guy, architecte du projet, Denis Poirer, représentant de l'AMDEQ, Manouche Raby, gérante du dépanneur Ginard, Gilles Chouinard, propriétaire, sa conjointe Lucie Gaudreau et Richard Bernier, conseiller municipal de St-Jean-Port-Joli.



Un nouvel espace aménagé pour prendre le temps de savourer une collation.

FRANCISATION DES DÉTAILLANTS ASIATIQUES



En 2014 : 17 détaillants chinois récompensés pour leurs efforts en francisation

Neuf immigrants chinois de la région de Montréal, deux de la Mauricie et six de la région de Québec, opérant des dépanneurs, ont reçu une attestation de francisation de l'Office québécois de la langue française.

À Québec, M. André Drolet, député de Jean-Lesage et adjoint parlementaire de M. Jean-Denis Girard, ministre délégué à la PME, était présent lors de la remise des attestations. Il a félicité les détaillants de sa région et tous ceux du Québec, pour les efforts qu'ils font pour s'intégrer à la société québécoise, en soulignant que l'AMDEQ s'avère un modèle avant-gardiste qui répond bien à la présence de plus en plus forte des immigrants chinois qui ont fait le choix d'investir, de travailler et de vivre au Québec.

Dans son message, M. Servais a mentionné que son association pouvait offrir des cours de français à la suite d'une entente intervenue en juin 2012, avec Mme Kathleen Weil, actuelle ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI).

Près d'une centaine de chinois qui opèrent des dépanneurs à Québec, en Mauricie et à Montréal, ont opté de suivre cette formation, et ce, sur une base volontaire, soit près de 30 % du membership chinois de l'Association.

De plus, l'AMDEQ, pour les aider à mieux connaître le Québec francophone, a mené une série de sorties et des séances de formation, dont l'une portant sur les lois des normes du travail et de la CSST.

Au total, depuis 2 ans, l'Office québécois de la langue française a émis près de quarante attestations à des détaillants chinois, certifiant qu'ils possèdent maintenant une bonne maîtrise de la langue française, soit pour servir leurs clients ou transiger avec leurs fournisseurs et leurs employés.

1ère photo: Alimentation de l'Anse, Dépanneur Le Polyvalent et Alimentation L'Espinay
2e photo: Dépanneur St-Laurent et Dépanneur Le Complément
3e photo: Dépanneur Chang Jian



VISITES DE CLIENTS MYSTÈRES

Saviez-vous qu'un détaillant qui choisit d'ignorer la loi contre la vente des produits interdits aux mineurs peut se voir remettre une sanction très sévère. Pour **une première infraction, une amende variant de 500 \$ à 2 000 \$ et une possibilité d'une suspension de permis** pourrait en résulter pour le détaillant. L'employé qui a contrevenu à la loi, pour sa part, pourrait se voir donner une amende de 100 \$ à 300 \$. Lorsqu'il y a récidive, les amendes sont considérablement plus élevées pour les deux parties. **Mise à part les amendes, il faut également penser à l'impact négatif que la suspension ou la perte d'un permis puisse avoir sur l'image de votre commerce.**

Dans le but d'éviter de contrevenir à la loi contre les ventes de produits interdits aux mineurs, **Groupe Conseil VCS**, en partenariat avec l'**AMDEQ**, offre des services de visites de clients mystères effectuées par des mineurs. En tant que détaillant autorisé à vendre ces produits, ce service peut fortement vous être utile.

Le programme de 'Visite Mineur' consiste à effectuer des visites «*incognito*» sur une période de temps donnée, par un mineur et un agent accompagnateur. Le 'Mineur' se présente dans le commerce pour faire l'achat d'un produit commun et d'un produit dont la vente est interdite aux mineurs, soit tabac, alcool ou loterie.

En plus d'un rapport complet de la visite, vous recevrez une attestation stipulant que vous soumettez votre personnel à une évaluation en lien avec le respect des règlements visant la vente des produits interdits aux mineurs. En cas d'infraction, cette attestation démontre que vous faites preuve de diligence raisonnable en prenant des mesures concrètes pour assurer que la loi soit respectée dans votre commerce.

**Les visites vous sont offertes au bas prix de 75,00 \$*
jusqu'au 31 mars 2015.**

***(plus les taxes applicables)**

Pour avoir de plus amples informations sur ces visites ou pour adhérer à un programme, veuillez communiquer avec nous.

Par téléphone au : **1-800-842-1911**

Par courriel à : info@vcsinvestigation.com



M. Denis Poirer, représentant AMDEQ, M. Claude Gingras, gagnant du forfait à Las Vegas et M. Sylvain Chabot, propriétaire du dépanneur Faubourg Desjardins à Granby.



M. Charles Lemoyne, propriétaire de l'Accommodation Lemoyne & Angers à St-Boniface, Mme Nicole Duguay, gagnante d'une tablette Samsung, Mme Thérèse Marcoux, représentante AMDEQ.



Mme Lyne Fafard, gagnante d'une tablette Samsung, entourée des propriétaires de la Tabagie St-Félix à St-Félix-de-Valois.

La troisième activité marketing via le site *lesdepanneursquoncourt.com* s'est révélé un franc succès avec plus de 22 000 inscriptions dans 400 dépanneurs participants au concours *Célébrez à Las Vegas*.

L'AMDEQ félicite les membres qui ont proposé ce concours à leur clientèle pour mousser leur vente de billet Célébration 2015.

Vous avez en effet été nombreux à nous dire combien ce concours vous a fourni un argument de vente convaincant et nous en sommes très heureux.

Effectivement, les prix à gagner lors de con-

cours constituent une valeur ajoutée aux produits en magasin et incitent le consommateur à les acheter là où on lui en offre.

En ces temps de marché plus difficile, ce n'est pas simple d'amener le consommateur à penser à vous plutôt qu'au concurrent pour l'achat d'un même produit. Or le but des concours de l'AMDEQ est de susciter un intérêt supplémentaire à l'acheter chez vous.

Bien sûr ce n'est pas tout le monde qui aime les concours. Mais à l'ère de la génération P, P pour participation, il ne faut pas hésiter à inviter la clientèle à

tenter leur chance et à participer à votre succès en même temps. Il y a plus de clients intéressés que l'on peut le penser.

Vous aurez bientôt une nouvelle occasion de le vérifier lors du prochain concours associé aux bières de micro-brasseries certifiées Aliments de Québec. Les détails vous seront communiqués sous peu.

Encore félicitations à tous les membres participants ainsi qu'aux 13 gagnants et un remerciement tout spécial à l'équipe de Loto-Québec pour son étroite collaboration.

Voici les gagnants de notre concours «Célébrez à Las Vegas» et leurs détaillants participants



Gagnant du forfait pour Las Vegas, valeur de 1 500 \$ chez Voyages Laurier Du Vallon :

- M. Claude Gingras - achat fait chez Dépanneur Faubourg Desjardins à Granby

Gagnants des tablettes électroniques Samsung :

- Lyne Fafard - achat fait chez la Tabagie St-Félix à St-Félix-de-Valois
- Nicole Duguay - achat fait chez Alimentation Lemoyne et Angers à St-Boniface

Les 10 bons d'achats de 50 \$:

- Raynald Goulet - achat fait à l'Accommodation Chalou à St-Émile
- Isabelle Morin - achat fait au Dépanneur HID Dealer à Québec
- Line Pageau - achat fait au Dépanneur Le Passage à St-Étienne-de-Lauzon
- Noëlla Jomphe - achat fait au Dépanneur Shipshaw à Shipshaw
- Anne-Lise Boudreau - achat fait au Dépanneur des Iles à Havre-St-Pierre
- Lise Guindon - achat fait au Dépanneur Boisvert à St-Étienne-des-grès
- François Geoffroy - achat fait à la Tabagie St-Félix à St-Félix-de-Valois
- Philippe Lalande - achat fait au Dépanneur La Différence à Gatineau
- Paul Blais - achat fait au Dépanneur Bibeau à East Angus
- Marie-Pier Bernier - achat fait au Dépanneur L'Arrêt-D'amis à Amos



Lors d'une activité de dégustation, le propriétaire, M. Steve Karam accompagné de sa fille Trycia et de M. Raymond Guillet, directeur régional de l'AMDEQ.



Le propriétaire, Steve Karam, en compagnie des deux frères Michel et Jocelyn Forêt ainsi que de sa fille Trycia.



Le Dépanneur Michel Karam à Joliette

Une famille d'entrepreneur à Joliette

Le Dépanneur Michel Karam : 53 ans de service

En 1962, Michel Karam a ouvert un premier dépanneur sur la rue Notre-Dame dans ce que l'on désigne maintenant, le quartier du Vieux Joliette. Son fils Steve, qui assume actuellement la gestion de ce commerce, est déjà assuré que sa fille Trycia prendra la relève. De plus, les trois générations Karam peuvent compter sur les frères Michel et Jocelyn Forêt, fidèles au poste depuis 40 ans, un fait unique au Québec, qui donnent un excellent service à la clientèle.

Un retour sur le passé :

Le Dépanneur Michel Karam compte dans son historique des faits marquants qui démontrent clairement leur performance dans la belle région de Lanaudière. Ce commerce avait établi des records de vente de billets de Loto-Québec. En 1992, des résultats impressionnants : des ventes hebdomadaires de quelque 19 000 \$, dont environ 9 000 \$ pour les produits sur terminaux et quelque 10 000 \$ pour les instantanés.

Pour ce qui est de la loterie sportive Mise-O-Jeu, pendant huit semaines consécutives, les ventes ont été d'environ 6 000 \$. Steve Karam arbore fièrement la plaque de Loto-Québec remise à son père, Michel, pour son exploit unique au Québec, l'année du trentième anniversaire du dépanneur familial.

Et Pâques était populaire !!!

Quand arrivait cette fête printanière, les citoyens de la Lanaudière savaient où se rendre pour y trouver les produits de chocolat pour la Pâques annuelle. Steve Karam, secondé par les deux célèbres frères Forêt, affirme que le contenu de deux gros camions remorque de transport était vendu à cette époque. Cependant, avec la multiplicité des points de vente des produits de Pâques dans les pharmacies, épiceries et autres, ses ventes ont chuté au cours des cinq dernières années.

Et la clientèle change aussi.

Au début des années 90, 70 % de la clientèle du dépanneur de Joliette était composée de clients réguliers, aujourd'hui c'est plutôt l'inverse. M. Karam explique ce revirement en raison des nombreux changements survenus au cours des deux dernières décennies. Il fait mention notamment du prix minimum de la bière, le changement des heures des marchés d'alimentation et la compétition féroce des dépanneurs des chaînes corporatives.

Mais rien ne va arrêter la famille Karam. Steve, le gestionnaire actuel, est prêt pour s'adapter au virage qu'amorce l'industrie des dépanneurs, et ce, en multipliant les actions pour fidéliser davantage la clientèle, au rendez-vous depuis 53 ans. C'est notre motivation quotidienne de conclure Steve Karam.

la vente de produits du tabac à des personnes d'âge mineur

Comment s'assurer de ne pas contrevenir à la loi ?



Depuis quelques années, le ministère de la Santé et des Services Sociaux (« MSSS ») a augmenté le nombre d'inspections surprises auprès des détenteurs de permis de vente de tabac afin de s'assurer du respect de l'interdiction de vente de tabac à des personnes d'âge mineur.

En 2012, c'est près d'un détenteur de permis sur six (1/6) qui s'est vu remettre un constat d'infraction suite à une inspection. En 2013, 328 détenteurs ont reçu des constats d'infraction dans le cadre de 2 406 visites.

En vertu de la Loi sur le tabac, le détenteur de permis déclaré coupable doit payer une amende minimale de 500 \$ pour la 1ère infraction et voit automatiquement son permis de vente de tabac suspendu pour une période de 1 mois. En cas de récidive, l'amende variera entre 1 000 \$ et 6 000 \$ selon le cas et la suspension de permis, quant à elle, de 6 mois à 5 ans!

À titre de détaillant, ces procédures vous permettront tout d'abord d'éviter que vos employés ne procèdent à la vente de tabac à des personnes d'âge mineur. De plus, en cas d'infraction, vous pourrez invoquer que vous avez mis en place tous les moyens raisonnables afin d'éviter que vos employés ne contreviennent à la loi, ce qui pourrait mener à un acquittement par le tribunal.

Voici une liste des procédures de formation et de contrôle qui devraient être mises en place dans votre établissement :

- Adopter une « Politique relative à l'interdiction de vente de tabac et de certains autres produits dont la vente est interdite aux personnes d'âge mineur » :
 - Cette Politique devra notamment prévoir que l'âge des clients doit être vérifié au moyen d'une carte d'identité dès que le client semble être âgé de moins de 25 ans. De plus, cette Politique devra prévoir, en cas de manquement, que l'employé sera automatiquement suspendu ou passible d'une amende et qu'en cas de récidive, il sera congédié. À l'embauche, cette Politique doit être lue et expliquée à chacun des employés;
 - Faire signer aux nouveaux employés et à chacun des employés déjà en poste une déclaration à l'effet qu'ils ont pris connaissance de la Politique et qu'ils comprennent les obligations auxquelles ils sont tenus. Il faut conserver cette déclaration dans le dossier de l'employé.
- Aux endroits stratégiques, installer des affiches rappelant à vos employés et clients la Politique de votre établissement relative à la vérification de l'âge des clients qui semblent avoir moins de 25 ans (ex. : affiches « Nous cartons »).
- Préparer et afficher aux abords des caisses un aide-mémoire à l'attention de vos employés afin de les aider dans le calcul de l'âge des clients (ex. : 18 ans = ce jour 1997).
- Donner une formation aux nouveaux employés et aux employés déjà en poste sur la Loi sur le tabac et sur les autres lois qui prévoient des interdictions de vente de certains produits aux personnes d'âge mineur. Cette formation peut être une formation en ligne, comme celle mise en ligne gratuitement par l'AMDEQ, ou une formation écrite. Un document signé par l'employé à l'effet qu'il a suivi la formation devra être conservé dans son dossier.
 - Dans le cas d'un nouvel employé, s'assurer de lui donner une période de formation supervisée afin qu'il applique rigoureusement la Politique et, en cas de manquement, noter les avertissements dans le dossier de l'employé.
- Tenir des rencontres trimestrielles d'information et de discussion avec les employés afin de rappeler les termes de la Politique et revoir la politique avec ces derniers. La tenue de chacune de ces rencontres doit être confirmée par la signature des employés et un document attestant la tenue de la rencontre doit être conservé dans vos dossiers.
- S'assurer que des rappels verbaux soient faits régulièrement aux employés par le propriétaire, le gérant ou l'assistant-gérant de l'établissement.
- Mettre en place des mesures de contrôle afin de vérifier le respect par vos employés de la Politique. Cela peut se faire par des visionnements aléatoires de vos enregistrements vidéo ou par l'embauche de clients mystères. Dans le cas des visionnements aléatoires, un rapport de visionnement devra être consigné au dossier de l'employé et, si un manquement à la Politique est constaté lors du visionnement, l'employé devra être rencontré et sanctionné en conformité avec la Politique (suspension et amende).

Il est primordial de documenter toutes les procédures que vous mettez en place dans votre établissement afin de s'assurer que vos employés respectent l'interdiction de vente de produits du tabac à des personnes d'âge mineur. Cela peut sembler fastidieux, mais l'expérience démontre que c'est la seule façon pour vous d'éviter que des produits du tabac soient vendus à des personnes d'âge mineur, tout en vous permettant, en cas d'infraction, d'éviter une déclaration de culpabilité.

L'AMDEQ a rendu disponible divers outils afin d'aider ses membres à se conformer à la Loi sur le tabac, dont notamment le service de consultation juridique. N'hésitez pas à vous en servir!

N.B. : Si vous avez des questions relatives à cet article ou vous aimeriez qu'un prochain article traite d'un sujet qui vous préoccupe, n'hésitez pas à nous en faire part à l'adresse courriel suivante : amdeq@jolicoeurlacasse.com.

Olivier Tousignant
Avocat
olivier.tousignant@jolicoeurlacasse.com

**jolicoeur
lacasse**
AVOCATS

NOUVEAU PARTENAIRE

La Personnelle, votre nouvel assureur de groupe auto et habitation !

C'est avec plaisir que je vous informe du nouveau partenariat entre La Personnelle, assurances générales inc. et l'AMDEQ, et ce, depuis le 9 janvier 2015.

Dorénavant, en tant que marchands dépanneurs et épiciers du Québec, vous pouvez bénéficier des nombreux avantages offerts par le régime d'assurance de groupe auto et habitation de La Personnelle en vous donnant accès à des tarifs de groupe exclusifs et des protections personnalisées adaptées à vos besoins.

Un partenaire de confiance

La Personnelle est une filiale spécialisée en assurance de groupe de Desjardins Groupe d'assurances générales, votre assureur actuel pour votre programme de groupe aux entreprises depuis plus de 5 ans, et une composante du Mouvement Desjardins.

- La Personnelle est le premier assureur de groupe au Québec.
- 40 ans d'expérience en 2014.
- En partenariat avec plus de 700 organisations d'envergure des secteurs public et privé.
- Plus de 9 clients sur 10 recommanderaient La Personnelle à un ami après une réclamation.
- 96 % de nos assurées et assurés renouvellent leurs polices année après année.

Informez-vous dès maintenant sur vos tarifs de groupe exclusifs en appelant au : **1 888 476-8737**

ou en visitant : lapersonnelle.com/amdeq

Yves Servais
Directeur général

La Personnelle, votre **nouveau** partenaire en assurance de groupe **auto et habitation !**

Depuis janvier 2015, les membres de l'AMDEQ ont accès à des tarifs de groupe exclusifs et des protections personnalisées.



Obtenez vos tarifs de groupe exclusifs!

1 888 476-8737

lapersonnelle.com/amdeq



AMDEQ

Association des
marchands
dépanneurs
épiciers
du Québec



laPersonnelle

Assureur de groupe auto et habitation

Certaines conditions d'application. La Personnelle désigne La Personnelle, assurances générales inc.

La bonne combinaison.